

**Compte rendu de la 3^{ème}
réunion du groupe de travail
pour la rédaction d'un
Mémoire d'accord sur la
conservation et la gestion des
mammifères marins et de
leurs habitats dans le
Pacifique Sud**

PROE - NANDI, 5-7 JUILLET 2005

RAPPORT REDIGE POUR
LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
BP M2 98849 NOUMEA
NOUVELLE-CALEDONIE

Claire GARRIGUE Consultant - BP 12827 Magenta 98802 Nouméa - N^{elle} Calédonie
Tél/fax : (687) 24-16-34 Mél : op.cetaces@offratel.nc - Ridet : - 614230.001

SOMMAIRE

1. RESUME	4
2. SEANCE D'OUVERTURE	5
2.1. Discours d'ouverture.....	5
2.2. Election du Président	5
2.3. Présentation du programme de la réunion de travail	5
2.4. Adoption du programme	5
3. PRESENTATION DU PROJET DE MEMORANDUM D'ACCORD PAR LE CMS ET LE PROE	6
3.1. Présentation de la dernière version du Mémorandum d'Accord	6
3.1.1 Questions	6
3.2. Précisions du secrétariat du CMS sur la dernière version du Mémorandum d'Accord.....	6
3.3. Commentaires du PROE sur la dernière version du Mémorandum d'Accord	7
3.3.1 Remarques	7
3.4. Rappel des précédentes réunions.....	7
3.4.1 CMS1 : Apia, Samoa 3 – 4 mars 2003.....	7
3.4.2 CMS2 : Apia, Samoa 17 au 19 mars 2004.....	7
3.5. Rappel des principales caractéristiques d'un Mémorandum d'Accord	8
4. ACTUALISATION DES INFORMATIONS SUR LA CONSERVATION DES MAMMIFERES MARINS DANS LA REGION	9
4.1. Plan d'action du PROE concernant les baleines et les dauphins (WDAP 2003-2007)	9
4.2. Recherches scientifiques sur cétacés menées par le SPWRC	9
4.3. Présentation des Etats et Territoires sur l'actualisation de leurs activités sur les mammifères marins	10
5. SEANCES DE TRAVAIL POUR LA REDACTION DU MEMORANDUM D'ACCORD	13
5.1. Première lecture de la dernière version du Memorandum d'Accord.....	13
5.1.1 Résumé des questions et thèmes à aborder pour finaliser le projet de MdA	13
5.2. Résumé des discussions relatives aux thèmes à aborder pour finaliser la rédaction du Mémorandum d'Accord	13
5.2.1 Espèces concernées par le Mémorandum d'Accord.....	13
5.2.2 Etendue géographique d'application du Memorandum d'Accord.....	14
5.2.3 Signataires du Memorandum d'Accord.....	14

5.2.4	Révision de la mise en œuvre des mesures proposées dans le Memorandum d'Accord	15
5.2.5	Désignation du Memorandum d'Accord	15
5.2.6	Préambule	16
5.2.7	Clauses finales	16
5.3.	Révision finale de la nouvelle version du Mémorandum d'Accord	16
6.	PROCHAINES ETAPES	17
6.1.	Expédition des documents et réception des commentaires.....	17
6.2.	Prochaine réunion du PROE	17
6.3.	Prochaine Conférences des Parties de la CMS.....	18
6.4.	Processus de signature	18
7.	COMPTE-RENDU DES AUTRES SOUS-GROUPES DE TRAVAIL.....	19
7.1.	Sous-groupe de travail sur la recherche et la formation des personnes	19
7.2.	Sous-groupe de travail les tortues et les dugongs.....	19
7.3.	Sous-groupe de travail sur la constitution d'un groupe technique.....	20
8.	ANNEXE 1 - REUNION INFORMELLE CONCERNANT L'ANNEE DES TORTUES MARINES PREVUES EN 2006	21
8.1.	Objectifs	21
8.2.	Etats et Territoires représentés	21
8.3.	Sujets abordés	21
9.	ANNEXE 2 - LISTE DES DOCUMENTS.....	22
10.	ANNEXE 3 - ACRONYMES	23

1. RESUME

- ♦ Une nouvelle version du projet de Mémorandum d'Accord sur la conservation des Cétacés de la région du Pacifique Insulaire a été finalisée.
- ♦ Le consultant souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les décisions concernant la ou les langues utilisées pour ce Mémorandum d'Accord dans sa version définitive ainsi qu'au cours des groupes de travail.
- ♦ La dernière version du projet va être expédiée à tous les Etats et Territoires du Pacifique avant la prochaine réunion annuelle du PROE.
- ♦ Si l'Etat ou le Territoire n'a aucun commentaire à formuler, il lui est demandé d'en informer le PROE.
- ♦ Il serait également souhaitable de pouvoir fournir le plus rapidement possible des informations quant à la légitimité du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie à signer cet accord.
- ♦ Le projet de Mémorandum d'Accord sera présenté lors de la prochaine réunion du PROE en septembre 2005, afin qu'il puisse être discuté au cours de cette réunion.

2. SÉANCE D'OUVERTURE

2.1. Discours d'ouverture

Après l'allocution d'ouverture du PROE faite par Madame Dominique Benzaken le secrétariat du CMS est invité à prendre la parole.

Le secrétariat de la Convention de Bonn (CMS), en la personne de Monsieur Lyle Glowka, remercie les participants, les organisateurs et les financiers qui ont permis la tenue de cette réunion de travail dont le but est de finaliser le projet de Mémoire d'Accord rédigé suite à la dernière réunion. Ce Mémoire sera présenté lors de la prochaine réunion du PROE en septembre prochain.

Le PROE, en la personne de Madame Dominique Benzaken, remercie Monsieur Lui Bell (Samoa) pour le travail réalisé par le groupe en charge de la rédaction de la dernière version du Mémoire d'Accord sur laquelle les participants à la présente réunion vont devoir travailler. Ce groupe a facilité les échanges entre plusieurs personnes dont Stephen Powell (Australie), Margi Prideaux (WDCS) et Lyle Glowka (CMS secrétariat).

L'objectif de la présente réunion technique est de donc finaliser le projet MdA en utilisant les commentaires soumis par les Etats et Territoires ainsi que ceux qui seront soulevés au cours de la présente réunion, afin de d'obtenir un document qui puisse être soumis aux Etats et Territoires membres du PROE.

2.2. Election du Président

Lui Bell est nommé président de la réunion. Il insiste sur le fait que la présente réunion constitue un groupe de travail.

2.3. Présentation du programme de la réunion de travail

Par Sue Tae (facilitatrice)

- Finaliser le projet de Mémoire d'Accord (MdA)
- Trouver un accord sur les prochaines étapes à accomplir pour finaliser le document afin de le rendre acceptable pour les Etats et Territoires membres du PROE.

Elle expose le programme de la réunion (Document 2005/1):

Premier jour :

Présentation de la dernière version du MdA ;

Présentation sur les mammifères marins ;

Actualisation du plan d'action sur les mammifères marins du PROE, des informations du SPWRC et des contributions des Etats et Territoires sur les mammifères marins.

Deuxième jour :

Travail sur la rédaction du document MdA, questions, prochaines étapes.

Troisième jour :

Travail sur la version finale du document.

2.4. Adoption du programme

Le programme est adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION DU PROJET DE MEMORANDUM D'ACCORD PAR LE CMS ET LE PROE

3.1. Présentation de la dernière version du Mémorandum d'Accord

La présentation est effectuée par Monsieur Lui Bell (Samoa).

En mars 2004 le PROE a offert la possibilité d'aider les initiatives de conservation des mammifères marins de la région du PROE.

Au cours de la deuxième réunion de travail du CMS qui s'est tenue à Apia en mars 2004, des termes de référence ont été développés pour la région.

Le PROE a fait circuler le rapport de cette réunion aux Etats et Territoires afin de recevoir leurs commentaires. Un premier document a ensuite été rédigé par Samoa (L. Bell) avec l'aide des pays signataires de la Convention de Bonn (CMS) de la région (Australie et Nouvelle-Zélande). Ce document a été soumis au groupe de travail constitué de 12 Etats et Territoires de la région. Il a été diffusé par courrier électronique en août 2004, trop tard pour être présenté à la réunion annuelle du PROE qui s'est tenue à Tahiti en août 2004.

Ce premier document était basé sur les termes de référence rédigé en mars 2004. Il a été transformé pour être compatible avec le format requis par la CMS pour un MdA.

Parmi les 12 Etats et Territoires membres du groupe de travail, 6 ont fait des commentaires, parmi les 5 organisations collaborant au projet, 4 ont répondu et une personne privée a également soumis des commentaires.

3.1.1 Questions

Lui Bell présente les dernières questions restant à résoudre.

Les Etats et Territoires membres du PROE interviennent ensuite pour poser des questions.

- Plusieurs Etats et Territoires s'inquiètent de l'intitulé de la région : « région du Pacifique Sud ouest » ou « région du PROE » ? (PNG, Iles Marshall, Nouvelle-Zélande). Une discussion est engagée.
- L'étendue géographique du MdA devra être clarifiée dans le MdA.
- Une autre question touche à la capacité des Territoires de pouvoir signer l'agrément.
- Une autre porte sur la liste des espèces concernées par le MdA.

3.2. Précisions du secrétariat du CMS sur la dernière version du Mémorandum d'Accord

Les problèmes en suspens sont les suivants :

- Couverture thématique : doit-on parler de mammifères marins ou de cétacés ?
- Couverture géographique ;
- Applicabilité à l'océan ;
- Signataires (Les Etats ? Les Territoires ? Les autorités compétentes ?) ;
- Les mesures à envisager ;
- Le rôle du PROE ;
- Le langage du document final et des documents de travail (anglais seulement ou anglais et français ?).

3.3. Commentaires du PROE sur la dernière version du Mémorandum d'Accord

Le rôle du MdA dans le cadre du CMS ;

- C'est une reconnaissance du désir de conservation des mammifères marins dans la région ;
- Il offre la possibilité d'attirer des financements pour réaliser des expertises et partager des informations ;
- C'est un mécanisme formel de la mise en place du plan d'action ;
- Quelle est son échelle géographique ?
- Quelles sont les compétences des Territoires ?
- Il doit faire référence au plan d'action du PROE pour les baleines et dauphins (WDAP 2003-2007) ;
- Il est nécessaire de clarifier les rôles et les responsabilités du PROE et du CMS dans la mise en place du MdA ;
- Le PROE utilise deux langages français et anglais ; il faut donc considérer les deux langues ;
- Il faut tenir compte des politiques régionales comme :
 - Mauritius Strategy ;
 - Convention pour la biodiversité (CBD Island Biodiversity Program of Work) ;
 - Pacific Island Regional Oceans Policy ;
 - Action Strategy for Nature Conservation.

3.3.1 Remarques

Il semble qu'un certain nombre d'Etats et de Territoires n'aient pas reçu le MdA et n'en ont pas pris connaissance avant cette réunion.

La Nouvelle-Zélande propose qu'un résumé des actions engagées pour la mise en place d'un Mémorandum d'Accord dans le cadre de la Convention de Bonn, soit fait.

3.4. Rappel des précédentes réunions

3.4.1 CMS1 : Apia, Samoa 3 – 4 mars 2003

En 2003 une première réunion s'est tenue à Apia au PROE afin de revoir les stratégies sur les cétacés, les dugongs et les tortues.

Trois plans d'action ont été rédigés suite à cette réunion (Whales and Dolphin Action Plan WDAP plan d'action pour les cétacés – document 2005/10, plan d'action pour les tortues marines et plan d'action pour les dugongs).

Cette réunion a été suivie par la première réunion de présentation de la convention de Bonn (CMS1).

3.4.2 CMS2 : Apia, Samoa 17 au 19 mars 2004

En mars 2004 une deuxième réunion de travail sur la Convention de Bonn (CMS2) s'est tenue à Apia pour évoquer des questions techniques.

Il a été décidé que parmi les divers instruments à la disposition de la CMS le MdA était la meilleure solution. Cette réunion a donné lieu à la rédaction de termes de références (document 2005/6) servant à rédiger un MdA pour les cétacés.

3.5.Rappel des principales caractéristiques d'un Mémorandum d'Accord

Le secrétariat du CMS résume les caractéristiques d'un MdA. (pour plus d'informations nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport qui a été fait par C. Garrigue à la suite de la première réunion du CMS en 2003).

La convention de Bonn possède trois instruments.

Le Mémorandum d'Accord dans le cadre de la convention de Bonn (avec un plan d'action) (CMS Article IV) :

- C'est un accord pour lequel aucune ratification n'est nécessaire ;
- Aucune obligation financière, juste des contributions volontaires ;
- Elle permet une coordination immédiate des mesures à court terme ;
- Elle s'adresse à une seule espèce ou à plusieurs espèces ;
- Son contenu est simple ;
- Elle est flexible et adaptable ;
- Elle nécessite des coordinateurs pour aider à la mise en place du plan d'action.

Le secrétariat expose alors les relations entre la Convention de Bonn et la Convention pour la Biodiversité (CBD).



4. ACTUALISATION DES INFORMATIONS SUR LA CONSERVATION DES MAMMIFERES MARINS DANS LA REGION

4.1. Plan d'action du PROE concernant les baleines et les dauphins (WDAP 2003-2007)

De 1993 à 2003 le PROE avait un programme de conservation régional sur les mammifères marins. En 2003 ce programme a été révisé et un nouveau programme le Plan d'action pour les baleines et les dauphins (Whale and Dolphin Action Plan WDAP 2003-2007) a été mis en place.

L'état d'avancement des actions développées dans le plan d'action est présenté. Il est détaillé dans le document 2005/3.

Le plan d'action comporte 7 volets :

- **Valeur culturelle** : 3 actions dont les progrès sont faibles.
- **L'observation touristique des baleines et des dauphins** : des progrès ont été faits dans les Etats et Territoires suivants Tonga, Niue, Vanuatu, Samoa, Salomon, Cook, Polynésie Française. Les ONG (IFAW, WWF, Whales Alive) supportent ces projets en partenariat avec le PROE et les gouvernements. Il n'existe pas de réglementation pour cette forme de tourisme.
- **Sanctuaire baleinier** : 8 actions. Les progrès sont significatifs avec la mise en sanctuaire de 10,7 millions km² (Niue, Cook, FP, Tokelau, Samoa Américaine, Guam, Pitcairn, Tonga, NC, Samoa, Vanuatu, PNG, Australie et Nouvelle-Zélande). Le PROE aide à la réalisation de plans de gestion pour les sanctuaires.
- **Convention de Bonn (CMS)** : tenue de 2 réunions de travail, une troisième en cours. Rédaction d'une première version de MdA.
- **Echouage** : 5 actions aucun progrès significatif dans ce domaine.
- **Interactions entre les pêcheries et les mammifères marins** : 5 actions. Une étude est en cours à Samoa. Un guide a été réalisé avec l'aide de IFAW. Le PROE a également édité des documents sur les baleines et les pêcheries.
- **Autres menaces** : incluses : la chasse commerciale, la prise directe de petits cétacés, la pollution, la collision avec les bateaux, le dérangement.
- **Statut des populations et priorités de recherche**. Des études préliminaires ont été entreprises à Samoa, au Vanuatu, à Fidji par le SPWRC. Des programmes de recherche sont régulièrement conduits dans 9 Etats et Territoires (Tonga, Samoa Américaine, Cook, Niue, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Nouvelle-Zélande, Australie).
- Manque d'information dans le domaine culturel (signification culturelle des mammifères marins) et cruel manque de ressources pour les échouages.

4.2. Recherches scientifiques sur les cétacés menées par le SPWRC

Un bilan des connaissances est présenté par M. Donoghue et C. Garrigue.

Le nouveau programme de « chasse scientifique » des japonais JARPAII est exposé. Il inclut :

- une augmentation des prises petits rorquals (930 par an) ;
- une extension de la zone de chasse à la partie ouest de la zone VI de l'Antarctique situé au sud du Pacifique ;
- la prise de nouvelles espèces comme la baleine à bosse.

Il est souligné que ce programme met potentiellement en danger les petites populations vulnérables de baleines du Pacifique sud.

4.3.Présentation des Etats et Territoires sur l'actualisation de leurs activités sur les mammifères marins

Les Etats et Territoires sont invités à présenter les activités entreprises pour la conservation des mammifères marins. Les informations sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Table 1. Actualisation des Etats et Territoires membres du PROE sur la conservation des mammifères marins

ETATS ET TERRITOIRES	ACTIONS
Samoa Américaine	Poursuite des recherches sur les baleines à bosse Développer des actions prioritaires : Réaliser des inventaires et des suivis Développer des connaissances concernant les échouages Réaliser un suivi des programmes de pêches thonières et d'interaction entre cétacés et pêcheries USA développent un nouveau programme de recherche sur les cétacés dans ses Territoires du Pacifique
Australie	5 plans d'action visant à rétablir l'état des populations d'origine ont été finalisés. Ils concernent les baleines à bosse, les baleines franches australes, les rorquals communs, les baleines bleues et les rorquals boréal. Développer une base de données nationale pour les échouages et les observations de baleines et dauphins Développer des directives standards au niveau national pour les échouages Etudier les prises annexes, l'âgeage des baleines et les balises satellite. Revoir les recommandations nationales sur l'observation des cétacés.
Etats Fédérés de Micronésie	Ne développe pas d'activités spécifiques sur les baleines
Marshall	Ne développe pas d'activités spécifiques sur les baleines
Nouvelle-Zélande	Plan d'action vient d'être terminé Plusieurs études en cours dont : Balises satellites sur les dauphins d'Hector, Réponse des petits cétacés aux bateaux touristiques Rapport de IFAW sur l'activité d'observation des Cétacés en Nouvelle-Zélande
Nouvelle-Calédonie	Il n'existe aucun service ou ministère en charge des mammifères marins en Nouvelle-Calédonie Tous les travaux de recherche et les programmes d'éducation, ont été réalisés par une organisation non-gouvernementale. Les autorités ont financé deux programmes de recherche : En 2003 une première étude de la population de dugongs En 2004 une première étude des mammifères marins de la Province Nord La Nouvelle-Calédonie a déclaré sa ZEE sanctuaire pour les grandes baleines et les cachalots en 2003 La Province Nord possède une réglementation relative à la faune sauvage qui protège les mammifères marins depuis 2001 La Province Sud possède une réglementation qui protège les mammifères marins depuis 2004. La Province des Iles n'a aucune réglementation en matière de mammifères marins
Niue	Il existe une réglementation interdisant de toucher un animal échoué.

	L'an passé un baleineau de baleine à bosse, s'est échoué vivant. Il est mort mais aucun prélèvement n'a été effectué. Il existe une réglementation concernant les pêcheries.
Papouasie Nouvelle Guinée	Travail avec la NOAA. Des survols aériens ont été effectués en 2004 et ont permis de compter quelques baleines et dugongs. De nouveau survols sont effectués en 2005.
Samoa	Il existe une réglementation de protection des mammifères marins, des échouages, de la captivité, du dérangement, de l'activité d'observation des baleines, des activités scientifiques. Un inventaire et des analyses de génétiques, sont en cours avec le groupe de recherche sur les mammifères marins du Pacifique SPWRC. Un échouage a permis récemment d'identifier une nouvelle espèce par génétique. Un MdA a été développé entre le service des pêches et celui de l'environnement. Poursuite de la contribution régionale. Développement d'un plan d'action pour les mammifères marins.
Salomon	Peu d'activité dans le domaine. Un RAP a été effectué au Salomon par Nature Conservancy. Un échouage de 39 animaux a été noté.
Tonga	Un sanctuaire pour les mammifères marins a été créé en 1978. La stratégie pour la protection des baleines s'appuie sur le développement de l'activité d'observation des cétacés. Des directives et un code de conduite ont été mis en place pour les opérateurs d'activité commerciale d'observation de cétacés, de plongée et de nage palmée.
Tuvalu	La priorité de recherche est d'estimer la possibilité de développement d'activité d'observation des baleines mais il n'y aucune capacité pour le faire et aucun financement.

Table 2. Actualisation des organisations non gouvernementales (ONG) sur la conservation des mammifères marins

ONG	ACTIONS
WWF	Célébration du cadeau à la terre en 2003, remise de prix pour la déclaration des ZEE sanctuaire pour les baleines. Développement d'aires marines protégées. Projet de financement soumis au fond pacifique sans succès. Etude sur les prises annexe par les pêcheries.
WDCS	Recherche limitée dans la région les années passées. Etude sur les petits rorquals pygmées et les baleines bleues en Australie. Etude sur les orques en Nouvelle-Zélande et en PNG. Edition d'un ouvrage sur les aires marines protégées et les baleines, dauphins et marsouins. Projet de développer les recherches dans le cadre du MdA.
IFAW	Finance : une partie des recherches du SPWRC ; une étude sur les pêcheries à Samoa ; le projet d'ageage des baleines. fournit : une assistance technique à Niue pour la création d'un plan de gestion, et au Vanuatu dans le cadre de l'importance culturelle des mammifères marins, A édité deux rapports sur l'activité d'observation des baleines en Australie et en Nouvelle-Zélande. A conduit un atelier de travail sur les échouages en Australie en 2004. A conclu un accord avec le CMS et un MdA avec le PROE.

Bill Perrin du secrétariat du CMS intervient pour préciser qu'à la suite de la réunion de travail qui s'est tenue en 2004 (CMS2), le conseil scientifique de la CMS a reconnu le besoin d'aide pour développer une capacité de formation, ainsi que pour l'identification des espèces, les échouages, les interactions avec les pêcheries et les estimations d'abondance. L'Australie a soumis une proposition au conseil scientifique du CMS qui l'a prise en compte après la réunion. Le conseil considère cela comme une priorité dans le cadre des « petits financements » du CMS. La prochaine étape va consister à demander une proposition plus détaillée à l'Australie.



5. SÉANCES DE TRAVAIL POUR LA REDACTION DU MEMORANDUM D'ACCORD

5.1. Première lecture de la dernière version du Memorandum d'Accord

Mardi après-midi une première lecture du MdA est faite par le Secrétariat du CMS qui y apporte des précisions (Document 2005/2).

5.1.1 Résumé des questions et thèmes à aborder pour finaliser le projet de MdA

Cette revue présentée par Dominique Benzaken (PROE) est détaillée dans le document n° 2005/7.

Remarques : La Nouvelle-Calédonie précise que le document final aura probablement besoin d'être traduit s'il doit être signé. La Convention de Bonn travaillant en trois langues (anglais, français et espagnol) cela ne devrait pas poser de problèmes.

5.2. Résumé des discussions relatives aux thèmes à aborder pour finaliser la rédaction du Mémorandum d'Accord

Ce paragraphe se réfère au document 2005/7.

Toutes les suggestions et modifications exposées ci dessous, seront prises en compte par le sous-groupe de travail en charge de la rédaction d'une nouvelle version du projet de Mémorandum d'Accord.

5.2.1 Espèces concernées par le Mémorandum d'Accord

Il est décidé de remplacer le terme « marine mammals » par « cetaceans » car le MdA s'intéresse essentiellement aux cétacés. Les dugongs ont été exclus du processus car un projet de MdA concernant les dugongs, est en cours.

***Remarque :** Il est explicitement demandé de préciser que le même niveau de protection doit être mis en œuvre pour les dugongs. Dans ce but une réunion se tiendra à la fin du mois d'août en Thaïlande afin de travailler au projet de rédaction d'un MdA sur les dugongs. Ce sera la première réunion sur ce sujet. Elle est organisée par l'Australie et la Thaïlande. Une recommandation va demander à ce que les Etats et Territoires membres du PROE puissent y participer.*

Le deuxième point qui porte sur la liste des espèces concernées pose des problèmes. Doit-on inclure tous les cétacés en général, établir une liste ou se baser sur des listes existantes ?

Il serait logique d'inclure tous les cétacés présents dans la région mais selon la décision prise, certains pays peuvent être amenés à ne pas signer la déclaration d'intention à cause des interactions entre pêcheries et cétacés.

Il est difficile de s'appuyer sur les appendices de la CMS. En effet dans le cas de l'appendice II, les espèces listées et les populations auxquelles elles appartiennent, font référence à des problèmes précis. En utilisant cette liste on risque de manquer des cibles. Par exemple : seuls les dauphins à long bec de l'Asie de sud-est sont listés dans l'appendice II. En se

référant à cet appendice on va donc rater des cibles importantes pour le Pacifique comme les populations de dauphin à long bec des Salomon qui subissent une capture non viable (non durable). La question est différente pour l'appendice I car les espèces menacées y sont listées globalement. Elle ne contient pas de petits cétacés. Il est donc nécessaire de différencier les deux listes.

Le MdA représentant un mécanisme de mise en oeuvre du plan d'action du PROE (WDAP 2003-2007), un accord est trouvé afin que toutes les espèces soient incluses car elles le sont dans le plan d'action (WDAP 2003-2007). A chaque meeting une liste pourra être mise à jour.

5.2.2 Etendue géographique d'application du Memorandum d'Accord

Le PROE propose une rapide présentation des zones économiques exclusives (ZEE) des Etats et Territoires membres du PROE. Trois conventions sont utilisées comme support ; et leur étendue géographique est décrite (les Conventions de Nouméa, de Waigani et des filets dérivants). Ces conventions définissent trois zones :

- La ZEE située entre 12 et 200 NM des côtes ;
- Les zones où la haute mer est totalement entourée de ZEE ;
- Les autres zones de hautes mers.

Les zones décrites dans ces conventions sont incluses dans un rectangle dont les frontières sont : le tropique du cancer et la latitude 60°S et les longitudes 130°E, 120°W.

Concernant l'étendue géographique du MdA deux propositions sont faites :

- Appliquer le MdA à la région du PROE en référence à la convention de Nouméa. Le MdA s'appliquerait alors à chaque signataire à l'intérieur de ces limites de juridiction territoriale et pourrait être étendu au-delà des limites de sa juridiction territoriale (hautes mers) pour les activités réalisées sous la juridiction ou le sous contrôle de l'Etat ou du Territoire.
- Appliquer le MdA aux « waters of the Tropical central and western pacific and south pacific or Pacific or Pacific Island Region as defined in the Noumea Convention » aux eaux tropicales du pacifique central et ouest et au pacifique sud comme définies dans la convention de Nouméa.

Il est également décidé que les eaux côtières situées à l'intérieur des archipels doivent être incluses dans la zone de couverture géographique du MdA.

5.2.3 Signataires du Memorandum d'Accord

La décision de qui doit signer dépend en partie de l'étendue géographique de l'application du MdA.

Tous les Etats et Territoires peuvent signer s'ils en ont la capacité légale. Dans le cas où ils ne l'auraient pas ils doivent se rapprocher de leur Etat de tutelle qui sera/serait le signataire.

Une question vise à décider si le MdA doit être signé par les gouvernements des Etats et des Territoires ou par les autorités responsables/compétentes de la conservation des cétacés dans l'Etat ou le Territoire.

- Si le MdA est signé par les gouvernements
 - Il a une forte légitimité ;
 - La personne qui signe doit avoir la délégation du Gouvernement ;
 - Le Gouvernement devra décider de sa représentation aux réunions ;
 - Extension du MdA aux zones de hautes mers est plus claire ;
 - Evolution du MdA vers un agrément est plus claire.

Remarque : *que faire si un gouvernement territorial ne peut pas signer ? Une possibilité est de créer des « collaboration pour les gouvernements de ces Territoires ».*

- Si le MdA est signé entre des autorités responsables/compétentes :
 - C'est un accord entre les autorités compétentes dans le domaine ;
 - La personne qui signe peut être le ministre de ce domaine ;
 - Extension du MdA aux océans n'est pas manifeste

Remarque : *les territoires ont-ils des autorités responsables/compétentes ?*

Une remarque importante est faite si une autorité responsable/compétente (ex : service de l'environnement) signe le MdA mais qu'une autre n'est pas d'accord (ex : service des pêches) il peut y avoir conflit.

Les décisions suivantes sont acceptées :

- Le MdA doit être signé par les Gouvernements ;
- Il est possible d'avoir des signataires en la personne d'organisations collaboratrices telles que le PROE, le Secrétariat du CMS, les organisations non gouvernementales qui ont une représentation régionale. Leurs responsabilités devront être définies ;
- Des tableaux des signataires seront ajoutés à la fin du MdA. Ils correspondront à la liste des Etats et Territoires du PROE, au secrétariat du PROE et du CMS, aux organisations non gouvernementales ;
- Il est envisagé que la possibilité de joindre le MdA soit offerte aux nations qui possèdent des flottes dans la région.

5.2.4 Révision de la mise en œuvre des mesures proposées dans le Memorandum d'Accord

L'exercice a consisté à revoir les paragraphes et à en amender le langage ou la signification.

- Introduction :
 - Remplacer « or » par « and ».
- Paragraphes 1 et 3 :
 - Prendre en compte « achieve and maintain a favorable conservation status for cetaceans and the habitats on which they depend » ;
 - Prendre en compte le terme de « conservation » à la place de « protection » qui appelle souvent une réaction négative de certains pays. ;
 - Remplacer « protect » by « conserve and protect for CMS appendix I ».
- Paragraphe 2 :
 - Ajouter « as appropriate » à cause des territoires qui ne pourront peut être pas signer.
- Paragraphe 4 :
 - Accord pour conserver des points clés que l'on souhaite voir poursuivre dans les prochains plans d'action.
- Paragraphe 6 :
 - Désigner un point de contact.
- Paragraphe 8 :
 - Le format du rapport doit être défini avant la première réunion du CMS.

Ces points vont aider à la rédaction d'une nouvelle version du projet.

5.2.5 Désignation du Memorandum d'Accord

Il est proposé et accepté que la désignation du MdA soit la suivante : « Memorandum of understanding for the conservation of cetaceans and their habitats in the Pacific Islands Region », Déclaration d'intention pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région du Pacifique Insulaire.

5.2.6 Préambule

Le texte du préambule sera révisé par le groupe de travail.

5.2.7 Clauses finales

- Paragraphe 11 :
 - Le nombre minimum de gouvernement signataire nécessaire pour que le MdA prenne effet est fixé à 4 gouvernements ;
 - Préciser les clauses permettant la signature des Etats extérieurs à la zone du MdA.
- Paragraphe 14 :
 - Rôle du Secrétariat du CMS :
 - Organiser les réunions, demander et compiler et centraliser les rapports, rendre compte à la COP (Conférence des Parties) quant à l'exécution du MdA, apporter son soutien aux réunions des signataires.
 - Rôle du coordinateur : le PROE sera le coordinateur
 - Apporter son soutien aux développements de projets, rechercher les finances (pour des activités de coopération internationales et des activités de niveau national), faciliter la coopération internationale, maintenir le contact pour la mise en oeuvre du MdA avec les Etats et Territoires, conserver les informations, faciliter les échanges d'information. Le rôle sera défini par un simple accord entre le PROE et le CMS.
 - Rôle de conseiller technique : le SPWRC est proposé ainsi que l'UICN qui va s'installer dans le Pacifique au cours de l'année, IFAW demande également à être associé.
- Paragraphe 13 :
 - Le texte original doit être en français et en anglais car la convention CMS est en plusieurs langages dont le français et le PROE utilise deux langues officielles dont le français.
- Paragraphe 15 :
 - Problème de financement, pas de décisions. Le paragraphe 15 est retiré.

Remarques du consultant : Il serait important d'avoir l'avis des Territoires et de l'Etat français sur la conduite à tenir concernant le langage de travail : anglais seulement ou en anglais et français.

5.3. Révision finale de la nouvelle version du Mémorandum d'Accord

La journée du jeudi 7 juillet est passée à revoir en séance plénière, la nouvelle version du projet de MdA. Le but étant d'obtenir un document final qui sera présenté aux Etats et Territoires membres du PROE pour accord.

Une version finale du projet (document 2005/8) est fournie à chaque représentant afin que les Etats et Territoires puissent en prendre connaissance et faire part de leur commentaire.

6. PROCHAINES ÉTAPES

Le groupe de travail considère qu'il est important de finaliser le MdA pour une signature rapide. Cela dépendra de la quantité et de la nature des commentaires reçus ; plusieurs options s'offriront alors.

6.1. Expédition des documents et réception des commentaires

Dans les deux prochaines semaines le rapport de la présente réunion sera expédié aux personnes présentes. Elles disposeront de deux semaines pour renvoyer leurs commentaires.

Le PROE et le CMS feront alors circuler, auprès des Etats et Territoires et avant la prochaine réunion annuelle du PROE, le projet de MdA accompagné de plusieurs documents. Il s'agit notamment de :

- La lettre d'accompagnement qui soulignera les points qu'ils seraient souhaitables de voir discuter lors de la réunion annuelle du PROE en septembre 2005 ;
- Un aide mémoire, contenant un certain nombre d'information incluant des informations sur ASCOBANS et ACCOBAMS ;
- La liste de circulation des documents (incluant les Etats et Territoires, les IGO et les ONG) ;
- Le texte de la convention accompagné des appendices I et II ;
- La durée de la période envisagée pour la réception des commentaires sera précisée.

L'aide-mémoire qui doit être inclus pour les Etats et Territoires membres, lors d'une consultation entre les autorités compétentes et d'autres organisations, répond à certains critères. Il s'attache clause par clause à donner des informations sur les points qui nécessitent une prise de décision. Il sera préparé par le PROE et le CMS.

Les commentaires reçus par le PROE seront revus par le Président du Groupe de Travail avec le support du PROE et du CMS, afin d'être considérés et de voir dans quelle mesure il est justifié de les intégrer dans le texte. Le groupe de travail existe tant que le projet de MdA n'est pas finalisé.

Le Secrétariat du CMS se charge, parfois, de la compilation des commentaires, de la rédaction d'une nouvelle version et son expédition si les pays expriment leur intérêt de principe et leur habilitation à signer.

Un tableau peut être fourni avec les commentaires des pays et une indication s'ils n'ont pas été intégrés.

6.2. Prochaine réunion du PROE

La prochaine réunion du PROE constituera une étape dans la mise en place du MdA. Il est demandé :

- qu'une rencontre soit organisée en marge de la réunion annuelle pour présenter le projet de MdA ;
- que le projet soit discuté au cours de la prochaine réunion du PROE comme il est déjà inscrit au programme. Les résultats de la présente réunion de travail (CMS3) seront fournies en tant que document du PROE (en français).

Des indications quant à l'avancement du projet et sa prise en compte pour ratification pourront ainsi être reçues et une décision appropriée sera prise par les membres de la réunion du PROE. Le secrétariat du CMS sera présent à la réunion.

6.3.Prochaine Conférences des Parties de la CMS

Le MdA sera présenté à la prochaine COP8 par l'Australie et la Nouvelle-Zélande afin qu'il y ait une référence à ce projet dans la « Résolution des futurs accords ». Le nouveau budget triennal sera accepté lors de la COP de la CMS ; il est possible qu'un budget soit réservé en vue d'une signature future et d'un besoin de coordination.

6.4.Processus de signature

La finalisation du projet aura peut être besoin d'être précédée d'une réunion pour finaliser et conclure formellement le MdA afin de proposer l'ouverture à la signature.

Les personnes signataires devront avoir reçu la délégation de leur gouvernement et les documents nécessaires pour cela seront précisés par courrier. Par la suite, les signatures pourront être reçues à l'occasion d'autres réunions, chaque nouvelle réunion du PROE pouvant constituer une opportunité pour recevoir de nouvelles signatures.

Les Etats et Territoires devront avoir procédé à des consultations internes.



7. COMPTE-RENDU DES AUTRES SOUS-GROUPES DE TRAVAIL

Pendant que le groupe de travail en charge de la nouvelle version du projet de Mémoire d'Accord va se réunir, d'autres groupes de travail ont été constitués afin d'aborder les sujets suivants :

- Etat des lieux des pays où aucune étude n'a été menée comme Tuvalu, Marshall, Etats Fédérés de Micronésie (FSM) ;
- Projets pour les pays où une rapide étude a été menée comme Papua New Guinea (PNG), Salomons et Vanuatu ;
- Projets de formation des personnes ;
- Thématique sur les dugongs et les tortues;
- Réflexion sur le groupe technique.

7.1.Sous-groupe de travail sur la recherche et la formation des personnes

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur les possibilités d'initier des recherches dans les îles du Pacifique ainsi que pour la formation des personnes.

Le document 2005/12 présente les résultats du groupe de travail.

Concernant les possibilités d'initier des recherches, trois étapes ont été envisagées. Il s'agit de :

- Mener une revue bibliographique des documents disponibles pour la région qui inclurait la revue des connaissances traditionnelles, la recherche de reste provenant d'animaux échoués ;
- Effectuer une surveillance des zones côtières selon un processus de transect ;
- Effectuer une surveillance de la ZEE entière.

Certaines îles comme Tuvalu et Kiribati ont officiellement demandé de l'aide pour travailler sur les mammifères marins de leurs zones respectives.

Des recommandations officielles seront incluses dans le rapport de la présente réunion. Elles concernent :

- Préparer une proposition détaillée pour la formation des personnes qui sera soumise par la Nouvelle-Zélande et l'Australie au secrétariat du CMS.
- Les pays intéressés sont engagés à former un groupe de travail pour développer des proposition pour des étude préliminaire et des suivis. Ce groupe devra inclure des représentants des pays intéressés, le SPWRC, le PROE et des donateurs.
- Encourager les Etats et Territoires à débiter la collecte de données traditionnelles, et à effectuer une recherche de la littérature scientifique et autres.
- Une fiche d'observation opportuniste sera préparée par IFAW et WDCCS avec des copies du guide d'identification réalisé par IFAW. Ce matériel sera distribué par le PROE aux Etats et Territoires.

7.2.Sous-groupe de travail sur les tortues et les dugongs

Le document 2005/13 présente les résultats du groupe de travail.

Une revue des plans d'actions 2003-2007 sur les tortues marines et les dugongs est demandée afin de pouvoir orienter le travail à effectuer pendant la période de temps imparti.

Les recommandations suivantes sont présentées :

Demander formellement au PROE d'approcher le CMS pour développer un accord régional sur la conservation des tortues marines.

Demander formellement au PROE qu'une procédure de travail sur un projet de Mémoire d'Accord soit mise en place pour les tortues marines de la région Pacifique.

Demander au PROE d'approcher le CMS pour demander que la réunion qui doit se tenir en Thaïlande en août prochain soit élargie afin d'inclure les pays de la région du Pacifique Insulaire.

7.3.Sous-groupe de travail sur la constitution d'un groupe technique

Document 2005/18.

Une réflexion a été engagée sur les organisations qui pourraient participer à la constitution d'un groupe technique. Il s'agit :

- De groupes scientifiques : SPWRC, USP, CPS, SCU ;
- D'organisations non gouvernementales : WWF, IFAW, WDCCS, CI, TNC ;
- D'organismes intergouvernementaux : SPREP, CMS.

L'objectif de ce groupe serait de :

- Fournir des avis concernant les différents sujets requis par les signataires du MdA comme la conservation, la recherche scientifique, les valeurs culturelles, les projets communautaires ou la législation.
- Evaluer les progrès dans chaque domaine et faire un rapport ;
- Identifier les possibilités de financement et développer des propositions.

Le groupe technique se réunirait avant les réunions du MdA afin de pouvoir fournir les informations selon le programme des réunions.



8. ANNEXE 1 - RÉUNION INFORMELLE CONCERNANT L'ANNÉE DES TORTUES MARINES PRÉVUES EN 2006

Document 2005/9.

8.1. Objectifs

Une réunion informelle s'est tenue le lundi 4 juillet de 16h à 17h30. Elle avait pour but d'informer les Etats et Territoires participants à la réunion pour la rédaction d'un Mémoire d'Accord (MdA) sur la conservation et la gestion des mammifères marins dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices (CMS) de la tenue d'une année des tortues marines en 2006 (YOST : Year of the Sea Turtles 2006) et de recueillir leur sollicitation.

8.2. Etats et Territoires représentés

Les Etats et Territoires représentés à cette réunion étaient les suivants :

- Nouvelle-Zélande,
- Australie ;
- Samoa Américaine ;
- Salomon ;
- Niue ;
- Fidji ;
- Nouvelle-Calédonie ;
- Samoa occidentales.

Deux membres du PROE étaient également présents dont Anne Trevor, responsable de la base de données tortues du PROE ainsi que le secrétariat du CMS.

8.3. Sujets abordés

Un tour de table a été effectué afin que chacun présente les activités menées sur les tortues marines dans son pays (recherche, éducation, législation).

Ensuite il a été demandé quels thèmes les Etats et Territoires souhaitaient voir aborder au cours du YOST 2006. Le partage des informations à un niveau régional, la mise en place d'une méthodologie pour réaliser les suivis, les prises annexes et la sensibilisation du public (pêcheurs, communautés locales, touristes) ont été cités.

Chaque Etat ou Territoire va être contacté et il lui sera demandé s'il souhaite nommer une personne pour participer à un comité de suivi de ce projet.

9. ANNEXE 2 - LISTE DES DOCUMENTS

Numéro du document	Intitulé du document
1	Agenda provisoire
2	Première version du Mémoire d'Accord
3	Actualisation du plan d'action pour les baleines et les dauphins 2003-2007 (WDAP 2003-2007)
4	Commentaires sur les premières versions de la déclaration d'intention pour la conservation des mammifères marins et de leurs habitats dans le Pacifique Sud (WDCS)
5	Rapport de la deuxième réunion du CMS, Apia, Samoa 17-19 mars 2004
6	Termes de références, mars 2004
7	Projet de questions à discuter le 6 juillet 2005
8	Mémoire d'Accord sur la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région du Pacifique Insulaire.
9	Informations sur l'année des tortues marines 2006
10	Whale and Dolphin Action Plan 2003-2007
11	Liste des participants à la 3 ^{ème} réunion de la CMS
12	Breakout group on surveys and training workshop
13	Breakout group on marine turtle and dugong
14	Convention sur les espèces migratrices
15	CMS 25 ans de voyages
16	The growth of whale watching tourism in Australia (IFAW)
17	The growth of the New Zealand whale watching industry (IFAW)
18	Breakout group on Technical advisory working group
19	Why should SIDS join CMS ?
20	Action Plan for Managing the Environment of the Pacific Islands Region.
21	Marine Mammals and Marine Turtles of the Pacific Islands Region (IFAW)

10. ANNEXE 3 - ACRONYMES

Acronyme	Définition
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des Cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la zone Atlantique adjacente
ASCOBANS	Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord
CI	Conservation Internationale
CMS	Convention sur les espèces migratrices ou Convention de Bonn
CPS	Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud
COP	Conférence des Parties (de la CMS)
IFAW	International Fund for Animal Welfare (ONG)
MoU – MdA	Memorandum of Understanding – Mémorandum d'Accord
IGO	Organismes intergouvernementaux (ex : PROE, CMS)
ONG	Organisations non gouvernementales (ex : IFAW, WWF)
PROE	Programme Régional Océanien de l'Environnement
SCU	Southern Cross University , Australie
SPWRC	South Pacific Whale Research Consortium – Groupe de Recherche pour les Mammifères Marins du Pacifique Sud
TNC	The Nature Conservancy
USP	The University of the South Pacific, Fidji
WDAP	Whale and Dolphin Action Plan 2003-2007 Plan d'Action pour les Baleines et les Dauphins 2003-2007
WDCS	Whale and Dolphin Cetacean Society (ONG)
Whales Alive	Whales Alive (ONG)
WWF	World Wildlife Fund - Fond Mondial pour la Nature
YOST	Year of the Sea Turtles 2006 – Année des tortues marines 2006
ZEE	Zone Economique Exclusive

Fait à Nandi le 8 juillet 2005
Claire Garrigue